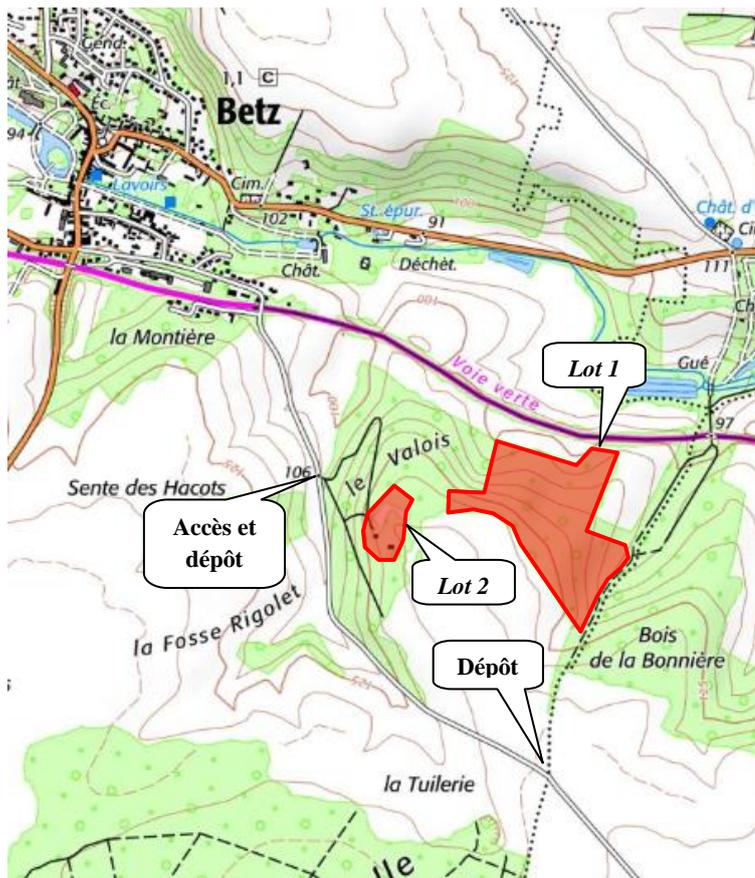


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Courtier
Certification non
Département Oise (60)
Localisation Crépy-en-Valois Sud-Est
Commune Betz
Lieu-dit Le Valois
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2,962879°
 Latitude : 49,147691°
Point de Rencontre Mairie de Betz
Sécurité conseillé

Essence principale **Châtaignier**
Volume présumé 142 m3 + 200 tonnes
Nombre d'arbres 108
Volume moyen 1,31 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelle cadastrale ZC 73 (division en cours)
Surface 10 hectares environ
Limites Plaines, chemins et peinture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture rose au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre

Lot estimé par Expert JMP et LE
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 26 juin 2019

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Châtaignier			6	15	21	16	3	1	2						64	82	1,28
	Frêne			2	5	5	1	1	1							15	17	1,13
	Chêne					1	3	1		1	2					8	14	1,75
2	Chêne									2	2					4	13	3,25
	Épicéa com.	3	3	5	2	1	1			1						16	16	1
Observations :		+ 1 merisier de Ø 35 cm (0,55 m³)														108	142	1,31

Clauses particulières

Préambule : accord écrits des deux exploitants agricoles pour le stockage hors cultures. En accord avec eux, indemnités éventuelles suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre.

Débardage : par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage : Lot 1 : dans la plaine au sud
 Lot 2 : dans la plaine à l'ouest

Délai d'exploitation : 15 septembre 2020

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.12.2019
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.03.2020

Caution : caution permanente ou 25% du montant de la vente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

